

(8461)

757

1 / 0211703

ARRIVÉES

Equipement sanitaire des installations S.N.C.F.
Etablissement d'un programme d'ensemble

(s) C.A. 24.11.43 19 VI

24 novembre 1943

457

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 1943

Equipement sanitaire

QUESTION VI - Budget d'établissement

M. LE PRESIDENT.....

Notes de / -
séance (p.19)

M. LIAUD. - Le programme ordinaire prévoit que les dépenses d'établissement et d'acquisitions de caractère social, sur un total de 7.041 M., ne s'élèvent qu'à 27 M., et que les crédits de paiement seront limités à 20 M. Ces sommes sont très faibles étant donné qu'à mon avis il y a beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire de nombreux établissements qui laissent actuellement à désirer à cet égard.

En second lieu, le crédit de 20 M. prévu concerne surtout l'aménagement de centres sportifs, la construction de piscines, etc... Je me demande si, dans les circonstances actuelles, il est bien indiqué de procéder à ces aménagements, alors que de nombreuses installations ne comportent ni bain-douches, ni installations sanitaires. Certains de nos camarades qui, à l'heure actuelle, reviennent d'Allemagne, ne manquent pas de souligner la différence qui existe entre l'équipement des établissements de la Reichsbahn et celui des établissements de la S.N.C.F. et cela les frappe beaucoup. Peut-être aurait-il été nécessaire, en 1944, de prévoir un crédit plus important de manière à rénover un certain nombre d'installations qui sont dans un état de vétusté très grand.

M. LE PRESIDENT. - Je suis entièrement d'accord avec M. LIAUD et, si je n'ai pas proposé de crédits plus élevés, c'est uniquement parce que je ne suis pas en possession, à l'heure actuelle, d'un programme d'ensemble. J'ai été frappé aussi du fait que le budget de 1944 fait une très large place aux sports.

incontestable; mais, au cours de mes tournées, j'ai été aussi frappé de voir que nos installations sont loin de donner pleine satisfaction; je désire donc que l'effort porte surtout d'abord sur la modernisation de nos installations et sur leur extension. J'ai demandé aux Services d'établir un programme d'ensemble, comme première étape, pour savoir exactement où nous allons. Lorsque je serai en possession de ce programme, si c'est nécessaire, je demanderai au Conseil des crédits supplémentaires, mais je ne peux pas lui demander de crédits avant de pouvoir lui indiquer de façon précise dans quelles conditions nous nous engageons et quel est le but vers lequel nous tendons.

Sans attendre, lundi dernier, j'ai fait connaître à la Conférence des Directeurs que je désirais qu'un effort particulier fût fait en ce qui concerne, d'une part, les foyers² du personnel roulant qui sont assez vétustes et, d'autre part, l'aménagement des bureaux qui, dans beaucoup d'endroits, manquent de lumière. Un effort va donc, dès maintenant, être fait dans ce sens. Mais les études d'ensemble ne sont pas encore tout à fait au point et c'est pourquoi le budget de 1944 ne comporte encore qu'une dotation assez faible.

M. LE BESNEAIS.— En ce qui concerne l'aménagement d'un certain nombre d'installations, comme il s'agit de travaux d'un montant généralement inférieur à 1 M., la charge en incombe au Compte d'exploitation et non au Compte d'Etablissement. Ces travaux sont prévus au budget d'exploitation. On a relevé les crédits mis à cet effet à la disposition des Services et des Régions.